RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 19 MARS 1978
XIème CIRCONSCRIPTION

UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

UNION RÉPUBLICAINE SOCIALE ET LIBÉRALE

Candidature soutenue par le PARTI RÉPUBLICAIN, le C.D.S., les RADICAUX SOCIALISTES

LE RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE
ET L'APPUI DU PARTI DES SOCIALISTES DEMOCRATES

CANDIDATURE UNIQUE DE LA MAJORITÉ

MICHEL VAN MIGOM

VOTRE CANDIDAT, UN ÉLU A VOTRE SERVICE



Conseiller Général des Bouches-du-Rhône (Arles-Est).

SUPPLEANT **MAURICE GOUIN**
Pharmacien à ISTRES



Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté Dimanche dernier votre volonté de changement en mettant en difficulté le Député sortant. Merci aux 18 436 électeurs qui, de la façon la plus nette, nous ont permis d'aborder avec confiance le deuxième tour, ce 19 Mars. Aujourd'hui, nos amis du R.P.R. nous rejoignent et nous apportent leur concours sans réserve. Il en est de même de tous ceux qui savent désormais qu'il s'agit d'un choix de Société : les communistes ou nous.

NOUS DEVONS GAGNER.

C'est capital pour l'avenir de notre circonscription, son industrie d'avant-garde, son agriculture de qualité, ses précieux paysages, son patrimoine culturel exceptionnel.

Dans le même temps, nous chasserons le dirigisme et le collectivisme et nous permettrons au progrès et à la justice sociale de s'épanouir.

Vu les Candidats,

Dimanche, chaque vote va compter. Dans une telle circonstance, S'ABSTENIR C'EST PERIR.

Tous unis, VOTEZ MICHEL VAN MIGOM ET MAURICE GOUIN LE 19 MARS.

Le Comité Electoral,

PROGRAMME	IL A ÉTÉ FAIT	NOUS VOULONS EN FRANCE	POUR LA XIème CIRCONSCRIPTION
POUR LA FAMILLE	Mise en place du complément familial, simplifié et augmenté de 340 F par mois. Application à partir du 1er Janvier 1978 de l'Aide personnalisée au logement.	Aider les familles par l'accès au logement individuel. Un statut social de la mère de famille. Généralisation des Prestations familiales. Revenu familial minimum garanti.	Œuvrer pour le travail féminin (activités spécifiques). Promouvoir la libération de terrain permettant l'habitat individuel. Régionaliser les emplois.
POUR LES PERSONNES ÂGÉES	Revalorisations semestrielles des ressources, obtention de la pré-retraite régime complémentaire. Alignement des retraites de base sur le régime général. PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT DE 51 % en 3 ans 1/2 du minimum vieillesse. Aides ménagères.	Maintien à domicile autant que possible. Allocation-logement personnes âgées. Téléphone et service de veille. Foyers-logements et foyers restaurants plus nombreux. Politique de soins pour le 3ème âge, réduction du coût des transports. Animation de la vie du 3ème âge et de la vie rurale.	Collecte nationale de l'AIDE SOCIALE (qui est actuellement DÉPARTEMENTALE) pour soulager les Bouches-du-Rhône et multiplier la création de logements-foyers pour le 3ème âge. Foyers ruraux pour tous et foyers pour le 3ème âge dans chaque commune. Maisons de cure du 3ème âge à Chateaurenard et à Istres.
POUR LES RETRAITÉS	Retraite anticipée à 60 ans au taux plein pour travailleurs manuels, ouvrières mères de 3 enfants. Mesures spéciales pour anciens combattants et déportés. Pension de reversion des veuves. Allègements fiscaux pour les retraités.	Retraite à la carte, mais aussi organiser l'emploi des plus de 50 ans. Reversion des retraites pour le conjoint survivant à 60 % dans tous.	Égalité des retraites (sans distinction des dates de mise à la retraite, y compris l'indemnité de résidence et les revisions de qualification).
POUR LES FEMMES	Les femmes ont vu depuis 20 ans leur droit s'accroître dans des proportions jamais vues. La femme grâce à la loi et à la médecine est de plus en plus libre d'elle-même.	Égal accès au travail à capacité et rendement égal. Ouverture des grandes Écoles. Formation professionnelle pour les femmes qui veulent retravailler après leur période familiale.	Favoriser les emplois féminins. Faciliter la vie familiale. Favoriser les transports urbains gratuits.
POUR LES HANDICAPÉS	Éducation spéciale gratuite. Allocation Étude. Garantie des ressources pour handicapés travailleurs. Accès généralisés aux lieux et aux immeubles.	Réalisation de centres et d'ateliers d'aide par le travail en nombre suffisant avec insertion facilitée des handicapés dans la vie active.	Création de C.A.T. pour couvrir les besoins actuels (1.000 places dans la région).
POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS	Le S.M.I.C. a augmenté plus vite que les salaires. Le minimum vieillesse progresse de plus de 10 % par an. En 3 ans les pensions et rentes ont été revalorisées de 58,2 %.	Un progrès plus rapide pour les bas salaires, mais à effet échelonné pour que cela soit supportable par les entreprises et les exploitations agricoles.	Avantager le pouvoir d'achat par des services sociaux aidés par l'État et les collectivités.
POUR LES RAPATRIÉS	La valeur d'indemnisation a été déterminée dans la limite de 1.000.000 F par ménage.	Les problèmes des rapatriés de TUNISIE, du MAROC et d'ailleurs doivent être examinés. Les autres problèmes sont à reconsidérer.	Les organisations de RAPATRIÉS doivent être mieux considérées et entendues.
POUR LE COMMERCE, LES ARTISANS ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Le nombre des artisans et des petits commerçants s'est accru en 1975 et 1976. La charge fiscale a été allégée. Égalité fiscale par la mise en place des Centres de Gestion Agréés.	Freiner la multiplication des grandes surfaces commerciales. Donner des primes d'installation aux entreprises artisanales.	Favoriser la présence commerciale dans les centres traditionnels des villes.
POUR LES AGRICULTEURS, LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES	Des efforts ont été faits pour rapprocher les revenus agricoles de l'ensemble des revenus. L'importance de l'Agriculture Méridionale est reconnue dans l'économie nationale. Les salariés agricoles sont couverts en maladie et accidents. Des dotations financières sont offertes aux jeunes Agriculteurs, ainsi que certains prêts et certaines aides.	Parité réelle des revenus. Ne pas élargir la communauté européenne, avant que cette dernière ne fonctionne parfaitement. L'indemnité viagère de départ doit être plus attractive.	Encourager l'Agriculture. Organiser la culture du riz "culture écologique". Création d'industries agro-alimentaires. Implantation d'un INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIQUE de l'Agriculture, de l'écologie, de la culture provençale et du tourisme à proximité de Tarascon avec C.E.T. AGRICOLE et antennes de formation pratique dans toutes les villes et villages environnants (Maisons Familiales).
POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	Des facilités financières sont créées pour la "création" d'entreprises.	Des allègements fiscaux et une simplification administrative doivent faciliter la vie des P.M.E.	Une aide particulière doit être mise en place pour favoriser l'emploi féminin.
POUR LES CADRES	Le placement des cadres est réorganisé. Les dispositions fiscales vont dans le sens des revendications de la C.G.C.	Le régime de retraite ne doit pas être déplafonné en 1978. Les cadres doivent être mieux associés aux décisions concernant l'entreprise.	Certains cadres devraient être incités à créer leur propre entreprise.
POUR LES FONCTIONNAIRES	La concertation par la politique contractuelle s'est maintenue malgré les difficultés économiques du moment.	Les fonctionnaires doivent pouvoir mieux affirmer leurs responsabilités. Les démarches administratives doivent être simplifiées.	Réaliser les équipements immobiliers dont les fonctionnaires ont besoin (Cités Administratives).
POUR LES ENSEIGNANTS	Le nombre d'emplois a augmenté plus vite que le nombre d'élèves.	La part de l'enseignement physique doit être plus importante et privilégiée. Le recyclage doit être perfectionné.	La réalisation du C.E.S. de Saint-Martin-de-Crau commencé en 1979.
POUR LES MILITAIRES ET LES APPELÉS	Le statut général des militaires a été amélioré.	Les dispenses du Service National doivent être largement attribuées aux Jeunes Agriculteurs.	Le Service National doit pouvoir être exercé sans éloignement excessif.
POUR LES ANCIENS COMBATTANTS	Des efforts d'égalité ont été faits à l'égard des " 3 Générations ".	Les revendications des Associations doivent être entendues et réalisées.	L'activité des Associations doit être aidée et encouragée.
POUR LES CONSOMMATEURS ET LES ADMINISTRÉS	La protection alimentaire a été améliorée. L'information est développée.	Des commissions paritaires doivent être instituées auprès de chaque direction départementale pour faire droit aux anomalies et aux carences avec un Médiateur départemental.	Les élus doivent prolonger le rôle du "médiateur" et cela à tous les niveaux.
POUR LES PARENTS D'ÉLÈVES	L'aide financière par les bourses, la grtuité des transports et des manuels scolaires a été augmentée.	Gratuité des transports scolaires. Participation des Parents à la vie scolaire. Existence de l'enseignement libre à côté de l'enseignement public.	Encourager et aider les formes actuelles de l'enseignement libre, dans les Maisons Familiales. (Effets de la loi GUERMEUR).
POUR AIDER LES JEUNES	Les mesures, telles que les stages pratiques en entreprises ont facilité les rapports avec le monde du travail.	La vie associative doit être aidée par des éducateurs spécialisés, et la vie sportive doit se développer dans les CLUBS (augmentation des budgets de la Jeunesse et des Sports).	Les écoles de sport et les CLUBS sportifs doivent être multipliés et aidés.
POUR L'HABITAT	Les locataires sont mieux protégés.	Promouvoir la propriété par l'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT. Mise en place le 1/1/79 de la loi sur les malfaçons.	Libérer les espaces constructibles. Rehabilitation des quartiers anciens.
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS	Les bas revenus ont augmenté plus vite que les autres.	Organiser l'impôt sur les grosses fortunes. Réétudier une taxe foncière qui mette fin à la pénurie des terrains qui pourraient faire l'objet de plans d'épargne-acquisition.	Aider les revenus les plus modestes à l'accès à la propriété Organiser une épargne-acquisition de terrains.
POUR RÉDUIRE LES IMPÔTS LOCAUX	L'effort entrepris doit aboutir à la disparition des transferts de charge.	Meilleure autonomie des communes par la mise en place des ressources nécessaires aux services publics indispensables.	L'augmentation des impôts locaux doit pouvoir être plafonnée en fonction de critères définis.
POUR L'EUROPE	Les Institutions Européennes se sont développées.	— EUROPE POLITIQUE FÉDÉRALE. — HARMONISATION DES LOIS ET CHARGES SOCIALES ET DE LA T.V.A. — MONNAIE EUROPÉENNE.	L'Espagne, le Portugal et la Grèce ne doivent pas entrer dans notre communauté européenne avant qu'elle ait atteint son régime de maturité et d'efficacité.
POUR L'ÉCOLOGIE ET LA NATURE	Des efforts ont été dirigés pour un assainissement des cours d'eau, et le respect des règles sanitaires.	Recherche organisée des énergies nouvelles et traitement de tous les déchets urbains et individuels.	Créer une Maison de la Nature à Arles. Parc régional des Alpilles rattaché à Saint-Rémy en liaison avec la Maison de la Nature d'Arles. Continuer la lutte contre la pollution du Rhône. SUPPRESSION du dépôt d'ordures de la Ville de Marseille à Saint-Martin près de l'Étang d'Entressen.
POUR NOTRE RÉGION	La zone industrialo-portuaire de Fos a déjà créé des milliers d'emplois (10.000 sur le seul site de Fos + 1.000 en préparation). Le Rhône sera à grand gabarit jusqu'à Lyon en 1980.	La Z.I.P. est un des secteurs les plus performants de FRANCE. Son développement doit être poursuivi en respectant la CRAU. Liaison RHÔNE-RHIN-PORT DE FOS-TIERS MONDE.	Les zones d'activité du secteur doivent se remplir sous l'effet d'une collaboration constructive entre élus et chefs d'entreprises. La 3ème centrale solaire doit être réalisée à Saint-Chamas.
POUR NOTRE SÉCURITÉ	Certains reculs de criminalité sont enregistrés.	Renforcer les moyens de la police nationale pour restaurer la sécurité publique et garantir vos libertés.	Encourager ceux qui œuvrent pour la fermeté et la sécurité publique.
POUR NOTRE CULTURE	La fréquentation des musées et centres socio-culturels a considérablement augmenté.	Restauration des cultures régionales. Animation socio-culturelle diversifiée et non systématiquement orientée.	Mise en valeur du patrimoine provençal authentique.

Berther - Arles

Vu le Candidat :